



Projet de renforcement des capacités en
gestion économique et financière du Cameroun

CAMERCAP

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

**année
2011**

Yaoundé, août 2012

**Projet de renforcement des capacités
en gestion économique et financière
du Cameroun
(CAMERCAP)**

Fondation pour le Renforcement des
Capacités en Afrique
(ACBF)

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

Année 2011

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
AVANT-PROPOS	4
A- GESTION MACROECONOMIQUE.....	7
1. Cadre macroéconomique	7
2. Politique budgétaire.....	8
3. Politique de la dette	9
B- POLITIQUES STRUCTURELLES.....	11
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce	11
5. Secteur financier	12
6. Environnement des affaires.....	13
C- MESURES D'INCLUSION/D'EQUITE SOCIALE.....	15
7. Egalité hommes-femmes	15
8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques.....	16
9. Valorisation des ressources humaines.....	17
10. Protection sociale et travail.....	18
11. Politiques et réglementation de l'environnement.....	19
D- GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	21
12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit.....	21
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière	22
14. Qualité de l'administration publique	23
15. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public.....	23

Sigles et abréviations

ANOR	Agence des normes et de la qualité
API	Agence de promotion des investissements
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAMERCAP	Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CBS	Climate business survey
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique Centrale
CONSUPE	Contrôle supérieur de l'Etat
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
EITI	Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
HYSACAM	Hygiène et salubrité du Cameroun
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
ITIE	Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable

MINFI	Ministère des finances
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique
OAPI	Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAJER-U	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine
PIAASI	Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIB	Produit intérieur brut
PROMAGAR	Promotion de la gestion axée sur les résultats
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République Centrafricaine
UFA	Unité forestière d'aménagement
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

Avant-propos

L'exercice de *Country policy and institutions assessment* (CPIA) est réalisé par la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis des années. La méthodologie utilisée par les deux institutions est assez similaire dans l'approche et dans la finalité. Le questionnaire utilisé est le même.

Dans l'approche, il s'agit d'un questionnaire en 04 sections, 16 critères déclinés en 53 sous-critères. Chaque sous-critère est évalué et noté sur une échelle de 1 à 6, partant de *Très insatisfaisant depuis au moins 02 ans (1)* jusqu'à *Très satisfaisant depuis au moins 03 ans (6)*. La somme des points est compilée par chaque institution selon un algorithme propre qui produit une note finale.

La méthode consiste pour la BM à commettre un consultant pour rencontrer les autorités et institutions du pays, à compiler les rapports et données qui sont analysés en vue de la notation. Le résultat final est de la compétence de la BM.

La BAD, elle, fait faire l'exercice ou commet une mission de son staff pour collecter les données et informations et discuter avec les autorités. Le résultat est présenté généralement lors d'un atelier de restitution regroupant les différentes parties.

La finalité quant à elle est pratiquement la même, à savoir déterminer le niveau d'allocation des ressources financières au pays dans ces différents guichets. Ce qui est normal, étant donné que les deux institutions sont avant tout des banques de développement.

ACBF reprend le même exercice d'évaluation, mais avec quelques différences.

1. Sur l'approche méthodologique : le même support de collecte (questionnaire) est utilisé. Mais ici on parle **d'autoévaluation**. Le pays se note lui-même sous la conduite d'un Policy unit (Think tank mis en place par ACBF dans le pays). Dans le cas du Cameroun, le Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun (CAMERCAP) est responsable de l'activité.
2. Sur la finalité : ACBF étant spécialisé dans le renforcement des capacités comme l'indique sa mission, **la finalité de l'autoévaluation est focalisée sur les capacités et non sur l'allocation des ressources**. L'autoévaluation met en relief le niveau des capacités vu de l'intérieur (par les évaluateurs nationaux) et permet ainsi d'aboutir à des propositions de réformes et/ou de renforcement des capacités dans les domaines ciblés.

L'autre intérêt étant que le pays ne se compare pas à un autre, mais par rapport à lui-même, sur le niveau de ses propres performances. C'est un avantage d'auto-émulation dans le domaine du renforcement des capacités.

Dans le cas spécifique du Cameroun, l'exercice est conduit par le CAMERCAP.

Sur la base du questionnaire standard ci-dessus évoqué, le Coordonnateur du projet procède au casting des évaluateurs. Ils sont issus en majorité des administrations publiques, mais aussi du secteur privé et de la société civile (maximum 10 personnes).

Une première séance de travail regroupant tous les évaluateurs identifiés en fonction de leur champ de compétence et de leur expérience est organisée autour du Coordonnateur. L'objectif principal est d'expliquer l'approche ACBF de l'exercice du CPIA que beaucoup connaissaient déjà (selon la Banque Mondiale et selon la Banque Africaine de Développement), puis de distribuer le questionnaire.

Chaque évaluateur procède pendant une certaine période (maximum 02 semaines) à l'esquisse de notation avec note explicative ; puis une seconde réunion en plénière a lieu pour partager les avis et confronter les notes des uns et des autres.

Une équipe de 02 experts est alors chargée d'en faire une compilation. Cette synthèse est de nouveau envoyée à chaque évaluateur et sert de document de travail lors de l'atelier de validation organisé à cet effet dans un hôtel de la place. L'atelier est généralement élargi à d'autres acteurs qui n'ont pas participé à l'évaluation. On peut compter 30 à 50 participants.

Sur le plan méthodologique du déroulement des travaux de l'atelier, 03 options sont envisagées : ayant admis que chaque section a son champion,

- a) l'idée la plus convaincante est adoptée si le « spécialiste » a des arguments techniques plus solides qui réussissent à obtenir l'alignement des autres ; la notation est consensuelle.
- b) lorsque l'idée générale converge et que les notes ne l'étaient pas, on adopte l'idée et la note finale est la moyenne des notes des évaluateurs.
- c) en cas de non convergence d'idée et de notation non conciliante, une synthèse est proposée et adoptée. La note finale est la moyenne arithmétique simple, au mieux par consensus.

Mais en général, le cas c) n'a pas été très fréquent.

Sur le plan de la forme, le document de synthèse est redistribué par mail à tous pour dernière lecture et observations éventuelles. La version finale est donc le fruit d'un consensus – pas nécessairement l'unanimité – des évaluateurs.

Les difficultés rencontrées sont liées à la structure du questionnaire qui reste très « générique » et non spécifique. Les évaluateurs auraient souhaité désagréger les questions pour des argumentations et des notations plus ciblées. Mais, la camisole imposée pour besoin de comparabilité avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement l'exige.

L'avantage de l'approche ACBF réside dans une meilleure appropriation des notes élémentaires et du résultat final lorsqu'il sera publié.

Echelle de notation commune aux trois institutions allant de 1 à 6 :

• Très insatisfaisant depuis au moins 2 ans	1
• Insatisfaisant	2
• Modérément insatisfaisant	3
• Modérément satisfaisant	4
• Satisfaisant	5
• Très satisfaisant depuis au moins 3 ans	6

Les notes intermédiaires telles que 1,5 ; 2,5 ; 3,5 ; 4,5 ; et 5,5 sont autorisées.

Barnabé OKOUDA,

Coordonnateur CAMERCAP

A- Gestion macroéconomique

1. Cadre macroéconomique

Critère 1 : Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?

Note 4,5/6

Les critères sont clairement définis dans les textes de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui constitue l'autorité monétaire sous-régionale. Cependant, l'appartenance à une zone monétaire ne rend pas le pays libre de sa politique monétaire. Les objectifs sont fixés au niveau communautaire (taux d'inflation annuel moyen inférieur à 3%, seuil plafond du taux d'intérêt directeur, etc.) et non spécifiquement pour la stabilisation des prix de chaque pays membre du fait du niveau de convergence très faible dans la sous-région. L'amélioration des critères de convergences pourrait favoriser leur efficacité.

Un pays pourrait par exemple tirer avantage d'un niveau différencié de tel ou tel critère.

Critère 2 : Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel) ?

Note 3,5/6

Plusieurs mesures politiques visant à améliorer la demande globale ont été mises en œuvre suite à la crise de la faim de 2008 :

- suppression/réduction des impôts et droits de douanes sur certains produits de grande consommation (riz, blé, huile de palme, etc.) ;
- suppression des importations de poulets congelés afin de booster des producteurs locaux;
- construction des cimenteries et subvention à la production des matériaux de construction locaux ;
- lancement de nombreux programmes et projets agricoles, mais qui tardent à produire des effets directs ; etc.

Cependant, l'on a observé une dégradation de la balance commerciale en 2011 d'environ CFA 199 milliards. Ceci prouve que les politiques de demande globale présentent encore des défaillances en ce qui concerne le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes.

Critère 3 : Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?

Note 4,5/6

L'endettement de l'Etat aux marchés financiers (notamment à travers l'emprunt obligataire) pour le financement des grands projets stimule plutôt l'investissement privé car l'on constate une nette augmentation du crédit à l'économie. La surliquidité des banques a permis d'éviter l'effet d'éviction.

Cependant d'autres facteurs tels que le climat des affaires et la pression de certaines grandes entreprises nationales sur le système bancaire limitent le développement du secteur privé.

2. Politique budgétaire

Critère 4 : Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?

Note 4,5/6

Dans le cadre de la surveillance multilatérale en zone CEMAC, le Cameroun a, en 2011, respecté tous les quatre critères dont celui lié au solde budgétaire de base.

Certaines mesures comme la promotion des recettes non pétrolières et l'amélioration de la qualité de la dépense publique (dépenses d'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement,...) contribuent à améliorer le solde primaire. Cependant les exonérations fiscales et le maintien des subventions (au secteur pétrolier en occurrence) sans suivi ni compensation fragilisent la viabilité des finances publiques.

Critère 5 : Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?

Note 4/6

Le nouveau régime financier de l'Etat prévoit dans le cadre de lois de finances rectificatives, la possibilité pour l'Etat de modifier les dispositions du budget de l'Etat pour une année en cours. La programmation pluriannuelle du budget offre également plus de flexibilité pour atténuer les chocs. Leur applicabilité effective sera effectuée dès janvier 2013. Il existe aussi la possibilité de passer par les collectifs budgétaires.

Toutefois, l'Etat reste limité par ses ressources et devra nécessairement faire des choix en fonction de ses priorités. Des rigidités d'ordre institutionnel demeurent également, même si des ordonnances du Chef de l'Etat sont régularisées par le Parlement. Mais son application systématique sera effective dès janvier 2013. On peut également regretter le non apurement de certaines dépenses engagées.

Critère 6 : Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?

Note 4,5/6

Le développement des infrastructures publiques renforce la compétitivité des entreprises. On note à cet effet, une forte progression des dépenses d'investissement public au cours des trois dernières années, suivant l'option prise par le gouvernement d'accroître l'investissement public dans les domaines des infrastructures, de la santé et de l'éducation, en lien avec les effets induits sur la croissance économique. Plusieurs grands projets ont été lancés au cours de la période.

Mais des limites subsistent au niveau de la gestion et de la gouvernance efficiente de ces investissements.

3. Politique de la dette

Critère 7 : Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?

Note 4/6

Une stratégie de gestion de la dette existe. Elle préconise de donner la priorité aux emprunts à taux concessionnels. La vérification des conditions d'endettement, la fixation du plafond et des modalités d'endettement permettent de réduire au minimum les risques budgétaires.

Ainsi, l'Etat du Cameroun a opté ces dernières années pour une stratégie d'endettement prudente tournée vers les marchés financiers nationaux et régionaux. Les garanties de l'Etat pour les prêts concessionnels sont globalement limitées (< 350 milliards de FCFA et doivent être votés à l'Assemblée Nationale). Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes pour réduire les risques budgétaires, car la dette du pays reste encore largement libellée en devises.

En 2011, les critères sur la dette ont été respectés dans le cadre de la surveillance multilatérale en zone CEMAC : le ratio stock de la dette de l'Etat sur le PIB est de 16,2%, niveau largement inférieur au seuil plafond communautaire de 70%. Le Cameroun reste en dessous du seuil critique d'endettement au ratio de viabilité.

Des limites subsistent au niveau de la mise en œuvre de la stratégie existante. On note une tendance récente depuis 2011 à recourir aux emprunts non concessionnels sur les marchés extérieurs et à taux de change et taux d'intérêts non couverts. Ce qui représente un risque évident.

On peut également déplorer la faible capacité d'absorption ou sous-consommation des crédits issus des emprunts ; ce qui ne contribue pas à réduire les risques (risque sur les taux de change, risque sur les taux d'intérêts, risque de soutenabilité).

Critère 8 : Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette ?

Note 4/6

Le ratio stock de la dette de l'Etat sur le PIB est de 16,2%, niveau largement inférieur au seuil plafond communautaire de 70%.

S'agissant de la dette extérieure, elle repose sur le niveau de concessionnalité qui permet de maintenir la viabilité de celle-ci à long terme.

Mais l'on déplore la faible capacité/ sous-consommation des crédits issus de la dette.

Critère 9 : Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques.

Note 4/6

L'exercice de coordination est à ses débuts. Le degré de coordination s'améliore progressivement à travers la mise en place progressive du Comité national de la dette publique (CNDP), l'élaboration depuis trois ans d'une stratégie nationale de la dette publique qui accompagne la Loi de finance à l'Assemblée Nationale, le respect des critères de convergence en matière de dette notamment celui concernant la non accumulation des arriérés intérieurs. Il existe également un Comité de trésorerie présidé par le Ministre des Finances qui se tient mensuellement pour définir les priorités conformément à la situation de la trésorerie. C'est au cours des sessions de cette instance que des décisions sont prises pour l'emprunt obligataire, par exemple.

On peut cependant noter des pesanteurs qui subsistent pour rendre efficace ce mécanisme de coordination.

B- Politiques structurelles

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Critère 10 : Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale

Note 5/6

La forte implication du Cameroun dans les activités relatives à la coopération internationale et à l'intégration sous-régionale en particulier (CEMAC/CEEAC), témoigne de son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale. On peut citer :

- Le respect scrupuleux de la convergence institutionnelle au sein de la CEMAC,
- Le paiement des contributions à toutes les organisations internationales ;
- La ratification de tous les accords sous régionaux et régionaux en Afrique.

- **Promotion du commerce.**

Critère 11 : Evaluer le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial

Note 3/6

Le Cameroun applique le Régime extérieur commun de la CEMAC. Les accords de l'OMC ne sont pas pleinement appliqués. Le fait que les ressources de l'Etat reposent beaucoup plus sur la fiscalité de porte favorise le renforcement des restrictions du commerce international au niveau du Cameroun au détriment du développement d'une activité économique à forte valeur ajoutée qui doit améliorer les ressources fiscales internes.

La Douane a mis sur pied un dispositif qui garantit un minimum de transparence dans les transactions commerciales avec l'extérieur notamment par l'application du système informatique SYDONIA.

Il subsiste néanmoins des tracasseries sur le corridor vers les pays de l'interland utilisant le port d'accès de Douala (RCA&Tchad). Ces problèmes font cependant l'objet de concertations régulières entre les différents pays concernés.

Critère 12 : Evaluer les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence

Note 3,5/6

Les procédures restent lentes, coûteuses et entachées de corruption et d'autres tracasseries administratives et policières. De plus, les délais de passage portuaire semblent être rallongés de 15 à 20 jours. Ce qui est assez élevé par rapport à l'objectif de 07 jours.

Les questions de sécurité et de corruption restent malheureusement d'une actualité préoccupante.

5. Secteur financier

Critère 13 : La stabilité financière.

Note 3/6

La BEAC produit régulièrement des rapports qui statuent sur la stabilité financière de la sous-région. Cette stabilité est assurée par l'organisme de surveillance multilatéral qu'est la COBAC dont les effectifs restent encore insuffisants pour assurer efficacement la surveillance dans toute la zone CEMAC.

En effet, il existe des inquiétudes au sujet de la stabilité financière au Cameroun, du fait des risques de tension de trésorerie qui pèsent sur certaines banques commerciales locales à cause de la mauvaise gestion et de la pression qu'exercent certaines grandes entreprises sur le système bancaire qui affectent négativement les ratios prudentiels des banques. En réalité, il se trouve que quelques grandes entreprises concentrent l'essentiel du crédit à l'économie créant ainsi un risque au niveau des fonds propres des banques. La situation reste assez préoccupante d'autant que les difficultés concernent cinq des treize banques commerciales du pays.

D'autre part, le nombre de banques reste faible, la taille de l'économie du pays et le taux de bancarisation insatisfaisant. Et la plupart des banques, sinon toutes sont essentiellement dans le segment banque commerciale.

Le sous-secteur microfinance présente malheureusement aussi des signes inquiétants.

Critère 14 : L'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources**Note 3/6**

Le système financier présente encore des faiblesses notamment au niveau du secteur des microfinances qui reste peu fiable. Il ne permet pas pour l'instant de mener des politiques de croissance économique sur le long terme. Compte tenu de la situation économique du Cameroun et de son potentiel, la mobilisation des ressources reste encore faible. Elle pourra s'améliorer si les perspectives de réalisation des grands projets annoncés dans le DSCE se concrétisent progressivement. Le système financier reste tributaire du climat des affaires au Cameroun, fortement dominé par le secteur informel.

Le secteur bancaire reste jusqu'ici caractérisé par la prédominance des banques traditionnelles dites commerciales. Les banques spécialisées, les banques d'affaires, les banques d'investissement sont quasiment inexistantes ; ce qui limite substantiellement la capacité de mobilisation des ressources longues. Curieusement, le coût de la mobilisation des ressources, même en situation de surliquidité demeure très élevé.

Critère 15 : L'accès aux services financiers**Note 3/6**

Les services ont été rendus plus accessibles, la monétique se vulgarise de plus en plus à l'instar des cartes spécifiques pour étudiants. Mais l'élargissement de la clientèle reste à améliorer.

Le coût élevé des prestations bancaires et les multiples conditions constituent une barrière importante à l'accès aux services financiers. Ceci explique d'ailleurs le fait que les banques restent rentables malgré la faible activité de crédit, du fait du volume important des frais généraux. De plus, l'accès est limité à une minorité d'agents économiques dû aux conditions imposées à l'instar des garanties.

6. Environnement de la réglementation des affaires***Critère 16 : La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence*****Note 4/6**

Des efforts sont perceptibles. Plusieurs structures sont créées à cet effet : la mise sur pied du Guichet unique pour la création d'entreprises et les centres de facilitation pour les entreprises et les centres de gestion agréés.

On note aussi la création des tribunaux administratifs et commerciaux, ainsi que la création du Ministère des Marchés Publics pour garantir la transparence dans ce domaine.

Mais la répartition spatiale de ces structures reste à améliorer. Les procédures relatives à la création d'une entreprise se sont concentrées sur un point géographique. De ce fait, on assiste à un allègement considérable des procédures relatives au démarrage des activités économiques. Malgré ces facilités, les effets sur l'activité économique restent encore faibles.

Critère 17 : La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours

Note

4/6

L'Agence des normes et de la qualité (ANOR) et le Ministère du Commerce œuvrent pour la réglementation de l'activité commerciale au Cameroun, en vue non seulement de mettre sur le marché des produits fiables et surtout, d'améliorer la compétitivité des entreprises. La réglementation en matière de prix et la lutte contre les pénuries « simulées », œuvrent également dans le même sens. Le rôle de l'Agence de Promotion des Investissement (API) reste encore faible.

On reconnaît néanmoins que la création des tribunaux administratifs et de commerce, malgré leur stade de démarrage participe de la volonté politique, ainsi que le Code des investissements en cours de réalisation, de même que des nouvelles réformes des marchés financiers, et la création du Ministère des Marchés Publics.

Critère 18 : La réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)

Note

3/6

Le Ministère du travail et de la sécurité sociale et les syndicats des travailleurs œuvrent pour la réglementation du marché du travail, à travers l'intensification du dialogue entre employeurs et employés (dialogue social). Le Ministère des affaires foncières, quant à lui, s'active pour la réglementation foncière et domaniale, à travers la mise sur pied d'un dispositif visant à vulgariser la délivrance des titres fonciers et à veiller sur leur conformité, et à leur sécurisation.

Cependant, la libéralisation du secteur selon la loi constitue une limite aux efforts fournis dans la valorisation du travail. Ce marché reste entaché de corruption et de favoritisme. Aussi, les coûts de facteurs restent globalement contre-productifs. De même, l'accès à la propriété foncière et sa sécurisation restent à améliorer.

C- Mesures d'inclusion/d'équité sociale

7. Égalité hommes-femmes

Critère 19 : Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain.

Note 4,5/6

L'égalité entre l'homme et la femme se fait ressentir de manière progressive. En effet, les politiques visant l'intégration des femmes dans tous les secteurs commencent à porter leurs fruits. Comme résultats, on note l'amélioration de l'indice de parité fille/garçon dans le primaire et le secondaire, une présence accrue dans l'enseignement supérieur et des encouragements spéciaux pour les filles dans les filières scientifiques. La représentativité de la femme dans les instances de prise de décision administrative et politique connaît aussi une amélioration. Même si la tendance est positive, les résultats en termes de niveau ne reflètent pas encore les cibles de l'OMD3.

Critère 20 : Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques

Note 3/6

Les régimes de succession et fonciers sont encore défavorables aux femmes dans la pratique malgré les textes et les efforts des autorités publiques dans leur discours. Les parts des capitaux physiques ou financiers des entreprises détenues par les femmes restent faibles. Elles ne sont par ailleurs pas assez nombreuses à la tête des entreprises.

D'énormes pesanteurs culturelles subsistent dans ce domaine.

Critère 21 : Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur.

Note 4,5/6

Le pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; des ateliers de vulgarisation et d'application de cette convention sont organisés pour les magistrats. Ce qui permet de rendre ces textes contraignants, afin que nul n'en ignore.

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

Critère 22 : Mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités sont identifiés

Note 4,5/6

Le DSCE a identifié les zones d'éducation prioritaires et met en place un Programme des filets sociaux. Le budget de l'Etat fait également une priorité pour les dépenses pro-pauvres.

Critère 23 : Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point ci-dessus, est adoptée

Note 5/6

Le DSCE et plusieurs stratégies au profit des groupes ciblés (femmes, enfants, groupes vulnérables et populations autochtones,...) sont mises en œuvre à travers des Programmes de « filets sociaux ».

Toutefois, les résultats restent encore mitigés au niveau des bénéficiaires. Peut être à cause de la profondeur de la pauvreté.

Critère 24 : Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources

Note 3,5/6

L'évaluation des dépenses publiques pro-pauvres est un exercice qui permet de suivre la part des ressources affectées. On a également l'introduction progressive du budget-programme qui exige une évaluation technique et financière de l'année précédente pour arrêter les niveaux des années en cours et suivantes. Le problème se pose cependant quant à l'efficacité et à l'arbitrage des allocations.

Critère 25 : Incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs

Note 3,5/6

Le fardeau additionnel imposé aux entreprises formelles, les multiples contrôles opérés par l'administration et les notifications fantaisistes, ainsi que la parafiscalité galopante sont autant de caractéristiques nocives de l'environnement fiscal camerounais. Ainsi, la pression fiscale entraîne un ensemble d'impôts absorbant environ 52% des bénéfices des entreprises.

Dans les faits, la TVA qui se veut neutre est le principal impôt ; l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) et l'impôt libérateur sont progressistes.

Critère 26 : Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté

Note 4/6

L'administration des impôts participe à la lutte contre la pauvreté à travers diverses exonérations contenues dans le code général des impôts, en particulier pour les produits de grande consommation de masse. Mais, ces actions manquent de suivi et à cet effet, ne se font pas ressentir au niveau de la population.

9. Valorisation des ressources humaines

Critère 27 : Les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive

Note 2,5/6

Une nouvelle stratégie sectorielle de la santé a été conçue et mise en œuvre avec horizon 2015. Le secteur de la santé reçoit beaucoup de financement et est considéré comme prioritaire dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté, mais les résultats sont en opposition avec la tendance à la hausse des financements consentis par l'État et les PTFs, comme en témoignent les indicateurs de santé en régression et la résurgence de certaines maladies (tuberculose, cholera, etc.).

Critère 28 : Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation

Note 5/6

Les indicateurs d'éducation et d'alphabétisation sont les seuls où le Cameroun fait un bon score en matière des OMD. C'est le seul OMD pour lequel le pays présente un potentiel avéré de réalisation.

Le bémol vient des possibilités offertes en termes de débouchés pour les diplômés. Ce qui crée un effet pervers en termes de « dévalorisation de l'école ».

Critère 29 : La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme

Note 4/6

Une stratégie nationale de lutte contre ces fléaux existe et est mise en œuvre à travers des programmes spécifiques ; les financements existent également. A défaut de régresser considérablement, leur ampleur semble néanmoins maîtrisée.

Les efforts consentis pour la réduction de l'incidence de ces maladies se poursuivent. Dans le cadre de la lutte contre le paludisme par exemple, on a la grande campagne de distribution des moustiquaires et de nouveaux protocoles de soins sont développés.

La propagation du VIH semble régressée avec les efforts de sensibilisation et la prise en charge gratuite des personnes vivants avec le VIH. Mais la surveillance reste de mise.

10. Protection sociale et travail

Critère 30 : Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge

Note 2,5/6

La couverture en matière de sécurité sociale est très faible. Les programmes d'épargne pour le 3^{ème} âge sont quasi inexistantes de par la nature du tissu économique dominé par l'informel et les activités rurales. Une réflexion et des études pour une sécurité sociale universelle ont été lancées depuis des années. La mise en application reste attendue. La gestion des pensions reste insatisfaisante. Seuls les agents de l'Etat bénéficient d'une retraite assurée, les autres travailleurs notamment ceux du privé éprouvent des difficultés à percevoir leur pension-retraite pour cause parfois de non versement des cotisations à la CNPS par leurs employeurs. Toutefois, les récentes actions de la CNPS pour un meilleur recouvrement des cotisations et un paiement plus rapide des pensions aux retraités ont amélioré la situation.

Critère 31 : La protection des normes fondamentales du travail

Note 2,5/6

En matière de protection du travail, tout reste encore à faire au Cameroun. en effet, bien que le pays ait ratifié toutes les conventions en matière de protection des travailleurs, leur application n'est pas évidente, du fait d'une action syndicale très faible et d'un marché de l'emploi très restreint.

Critère 32 : La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail

Note 2,5/6

Il existe malheureusement de nombreux dysfonctionnements tels que le favoritisme et des positionnements à caractère non transparents, même au sein de certaines structures étatiques. Ceci est expliqué en partie par la logique de cooptation et de parrainage encouragée par une offre d'emploi très faible.

Critère 33 : Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; et les initiatives à base communautaire

Note 3,5/6

Le récent recrutement des 25000 jeunes à la Fonction Publique marque une volonté de résoudre le problème du travail des jeunes camerounais. Cependant, ce type de programme doit être suivi par des mesures visant à réduire les iniquités.

L'Etat a également mis en place d'autres programmes pour la promotion de l'auto-emploi et l'entreprenariat des jeunes : Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI) ; Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine (PAJER-U) etc.

11. Politiques et réglementation de l'environnement

Critère 34 : La gestion de la conservation de l'atmosphère de l'eau et des déchets

Note 3,5/6

Un cadre institutionnel existe avec la création d'un ministère en charge des questions d'environnement ; une stratégie sectorielle existe également intégrant la gestion de la forêt avec des financements conséquents des PTFs ; beaucoup d'acteurs non étatiques (ONG) s'y activent aussi. Mais, c'est la gestion de l'environnement vert, la forêt et le bois, pour des raisons évidentes de gros enjeux et intérêts financiers qui préoccupent beaucoup plus.

Pour les déchets, HYSACAM, une entreprise nationale à travers des accords signés avec les municipalités, assure la collecte des déchets dans la majorité de principales villes du Cameroun. La ville de Yaoundé dispose déjà d'une station de captage du biogaz sur le site de décharge des déchets et une autre en construction à Douala. En outre, avant leur lancement, tous les projets et toutes les industries sont soumises à une étude d'impact environnemental qui permet d'identifier les mesures de prévention, collecte et de traitement le cas échéant des déchets prévus au plan de gestion environnemental.

Les grandes agglomérations se dotent progressivement de stations d'épuration des eaux usées.

Critère 35 : La gestion des zones côtières

Note 3/6

Une politique d'aménagement et de gestion des zones côtières a été élaborée. Des financements pour la mise en œuvre sont en cours de recherche.

Dans ce cadre, on assiste depuis les dernières années au lancement des projets tels que le complexe industrialo-portuaire de Kribi incluant la construction d'un port en eau profonde, et celui de la zone de Bakassi.

Critère 36 : La gestion des ressources naturelles

Note 3/6

Plusieurs ministères sont en charge de la gestion des ressources naturelles dont le MINEPDED, le MINFOF et le MINMIDT et beaucoup d'ONG également qui veillent au grain pour éviter l'exploitation abusive. La certification de forêts est effective pour l'exploitation du bois. Les ressources du sous-sol sont identifiées et le lancement des projets miniers et barrages est précédé de plusieurs évaluations et études d'impacts environnementales et sociales participatives.

Mais on a un manque de coordination, de transparence et des conflits d'intérêt : les permis d'exploitation minière et pétrolière sont parfois cédés dans les UFA (unités forestières d'aménagement) sans prendre des dispositions de remplacement comme prescrit par la loi. On a aussi un non-respect des lois en vigueur, et la mauvaise prise en compte des intérêts des communautés dans la gestion des ressources.

Cependant, des efforts notables ont permis au pays d'être admis à EITI et au processus de Kimberley. Un code minier a été promulgué et la restructuration du secteur de l'artisanat minier commence à porter les premiers résultats positifs.

D- Gouvernance : gestion et institutions du secteur public

12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit

Critère 37 : La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels

Note 3,5/6

Le Cameroun faisant partie de l'espace OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle), la base juridique du pays pour garantir les droits à la propriété et des droits contractuels est celle régie par cette structure en plus de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). En ce qui concerne les droits contractuels, le pays est membre et abrite le siège de l'OHADA.

Sur le plan pratique, la récente création des tribunaux administratifs et de commerce, issue de la réforme du système judiciaire participe de cette perspective. Mais le chemin à parcourir reste long.

Critère 38 : La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire

Note 3/6

Plusieurs réformes ont été élaborées : notamment, la réforme du système judiciaire et la révision du code de procédure civile applicable.

Cependant le lobbying des réseaux a favorisé l'installation de la non-observance des lois affectant l'activité économique.

Critère 39 : La difficulté à obtenir les licences d'affaires

Note 4/6

Le Ministère de l'économie réalise chaque année le CBS (Climate Business Survey). Il ressort en 2011 que malgré les efforts du gouvernement, les opérateurs économiques font preuve d'une méconnaissance des facilités qui sont offertes. De plus, dans le rapport sur le climat des affaires 2011, 70% des entrepreneurs ont déclaré que ces procédures administratives ont influencé négativement la croissance de leurs activités.

Critère 40 : La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.

Note 3/6

D'après le CBS 2011 suscité, les chefs d'entreprises dépensent 5 à 15% de leur chiffre d'affaires pour leur sécurité.

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

Critère 41 : Evaluer dans quelle mesure il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté

Note 4/6

Le pays a adopté une stratégie pour la croissance et l'emploi (SCE) sur la période 2010-2020. Le DSCÉ décrit les priorités du Gouvernement camerounais en matière de croissance, de réduction de la pauvreté et d'emploi et prescrit pour chaque ministère un budget-programme consolidé dans un CDMT/CBMT (Cadre de dépenses à moyen terme/Cadre budgétaire à moyen terme) central auquel est dérivé le budget annuel.

Critère 42 : Evaluer dans quelle mesure il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré

Note 4/6

Des contrôleurs financiers (juges de régularité et de conformité des dépenses) sont placés auprès de chaque structure gérant des fonds publics. La commission des finances de l'Assemblée Nationale exerce également un contrôle budgétaire ex-ante et ex-post. Le Contrôle supérieur de l'Etat joue le rôle de vérificateur et la Chambre des comptes est fonctionnelle.

Critère 43 : Evaluer dans quelle mesure il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi

Note 3,5/6

Font partie des maillons de ce système :

- La Commission des finances de l'Assemblée Nationale
- La Chambre des Comptes de la Cour Suprême
- Le Contrôle Supérieur de l'Etat (vérificateur)

Critère 44 : Evaluer dans quelle mesure il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental.

Note 3,5/6

Le processus de décentralisation est à ses débuts ; les transferts commencent à s'opérer graduellement. Les mécanismes sont en cours de mise en place.

Critère 45 : La politique fiscale

Note 3/6

Dans le DSCE, le Gouvernement camerounais place la politique fiscale au premier plan pour la relance économique. Pour recouvrer ses ressources, la loi des finances a apporté d'importants aménagements à la législation fiscale en vigueur.

Le niveau de pression fiscale reste faible. Il existe des niches non exploitées et on déplore une mauvaise performance de recouvrement.

Critère 46 : L'administration des impôts

Note 3/6

L'existence du secteur informel et la couverture insuffisante de l'ensemble des secteurs d'activité rend inefficace certaines mesure de politique fiscale.

L'administration fiscale devrait pouvoir adopter une approche pédagogique d'accompagnement des opérateurs économiques et avoir pour finalité une fonction économique (pas uniquement une logique financière, c'est-à-dire penser au moyen et long terme !)

14. Qualité de l'administration publique

Critère 47 : La coordination des politiques et la réactivité

Note 2/6

L'architecture gouvernementale est très émiettée et joue aux accordéons. Ce qui est source de chevauchements, de mauvaises définitions et de conflits des responsabilités, et donc d'incohérences dans l'exécution, entraînant des lenteurs et une inefficacité certaine, mettant à mal toute coordination, même au niveau du Chef du gouvernement.

Le plus souvent les annonces politiques ne sont pas soumises à un principe de suivi systématique. Ce qui entraîne inertie et non-réactivité.

Critère 48 : Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle

Note 3/6

La pratique de la gestion axée sur les résultats est en vigueur au Cameroun depuis plusieurs années, mais les résultats ne sont pas toujours visibles. Dans les services du premier ministre, il existe tout un organe chargé de la promotion de la gestion axée sur les résultats (PROMAGAR), à côté de celui qui s'occupe de la gouvernance. Malgré tout cela, il n'en résulte aucune avancée notable en ce qui concerne l'efficacité opérationnelle.

Critère 49 : Le mérite et l'éthique

Note 1,5/6

Du fait de l'inexistence de la description des postes de travail et des profils associés, on assiste le plus souvent à une promotion de la médiocrité via l'existence des réseaux. Malgré les efforts fournis par divers organes de lutte et de prévention de la corruption, beaucoup reste à faire.

Le phénomène est dénoncé par tous depuis longtemps, mais il résiste !

Critère 50 : L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale

Note 2,5/6

Dans l'administration, il existe une rémunération non uniformisée du fait de la prolifération des statuts particuliers.

D'autres incongruités telles que le problème de fonctionnaires fictifs et absents persistent dans le pays.

15. **Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public**

Critère 51- L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance

Note 3/6

La culture de rendre compte est en construction, les récentes mesures de lutte contre la corruption : opération épervier, création de la CONAC, redynamisation des opérations de contrôle, création du Tribunal criminel spécial pour les détournements de deniers publics, la mise en vitesse de croisière de la Chambre des comptes et du CONSUPE n'ont pas encore porté les fruits de dissuasion attendus.

Critère 52 : L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques

Note 4/6

Les organisations de la société civile s'activent de plus en plus et leur contrôle indépendant traduit leurs capacités à obtenir l'information voulue.

Plusieurs mesures sont mises en place dans ce sens. On peut citer : l'exécution du budget publiée chaque trimestre dans divers journaux ; l'affichage du journal des projets dans chaque localité.

Critère 53 : Accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêts.

Note 3/6

Comme dans tous les pays, des groupes d'intérêts tentent de contrôler le pouvoir d'Etat. Le pays est géré à tous les niveaux par différents groupes plus ou moins légaux et officiels. Il en ressort que lorsqu'une personne est nommée à un poste de responsabilité, ce poste crée une situation de rente pour son lobby (tribal, religieux, politique, ésotérique, etc.)

Le Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun (CAMERCAP) est la résultante d'une coopération active entre la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



© CAMERCAP, immeuble MINFI (ex-CNR) 4^{ème} étage Avenue Foch,
B.P. 6175 Yaoundé, Tél : (237) 22 22 58 58 / 22 22 34 82, Fax : (237) 22 22 34 21